

Les agriculteurs vont pouvoir stocker davantage d'eau

Martine Valo

Jean Castex a donné des gages aux exploitants en conclusion du Varenne de l'eau, consacré aux réponses au changement climatique

L'accès à l'eau doit évoluer pour dégager de nouvelles ressources pour les besoins agricoles », a affirmé Jean Castex, venu en personne conclure le Varenne agricole de l'eau, mardi 1^{er} février. Le premier ministre a insisté sur l'urgence à soutenir financièrement un secteur que perturbe le changement climatique – il a annoncé une nouvelle aide de 200 millions d'euros. Ces évolutions devront se faire « dans le respect des autres usages, comme l'eau potable », a-t-il jugé bon de préciser. Il s'agit de maintenir le niveau de la production agricole, alors même que « les conflits d'usage se sont accrus en France », a reconnu M. Castex, qui dit viser un consensus « le plus large possible, mais pas l'unanimité : ce serait suspect sur un sujet aussi difficile ».

Lancée en mai 2021, cette consultation avait pour objectif de dégager des solutions concrètes face aux aléas climatiques. Voulu par le chef de l'Etat, elle est en principe placée sous la tutelle partagée du ministère de la transition écologique et de celui de l'agriculture, qui l'a organisée. Elle fera probablement date, car ce Varenne marque une inflexion dans la politique de l'eau en France, jusqu'à présent du ressort du ministère de la transition écologique. Le premier ministre a en effet annoncé la nomination, pour trois ans, d'un délégué interministériel chargé de veiller à l'application d'une série de mesures destinées à sécuriser la disponibilité, et donc le stockage, de l'eau pour les exploitants.

Les textes réglementaires doivent être modifiés prochainement, afin de « mieux utiliser les ressources en hiver », de « capter l'eau excédentaire pour la stocker jusqu'à l'été suivant », détaille le premier ministre. Une ligne budgétaire doit être allouée à ce dossier au sein du ministère de l'agriculture. Les collectivités locales et les gestionnaires de barrages hydroélectriques sont appelés à la rescousse. Aux yeux de certains, les pluies, qui gonflent les rivières, alimentent les sols, la végétation et les animaux, et rechargent les nappes souterraines, représentent des « gisements perdus » qu'ils entendent bien mettre en réserve.

Gestion territorialisée

La gestion de l'eau doit en même temps être « la plus territorialisée possible », a indiqué M. Castex. Autrement dit, le partage de la ressource doit donner lieu à des concertations entre les différents usagers... mais pas trop longues : si elles ne débouchent pas assez vite sur un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), le préfet reprendra l'affaire en main. Actuellement, des centaines de ces PTGE sont signés ou en préparation. Ils devront être révisés de façon à accélérer le mouvement.

Le décret du 23 juin 2021 va lui aussi être revu. Ce texte avait pourtant fait l'objet d'un travail laborieux – au moins deux ans de négociations – pour définir une répartition efficace et équitable de l'eau en période de pénurie. Va-t-il être détricoté ou juste complété ?

« Ce décret est imprécis sur le financement des études d'impact, il doit être actualisé, estime Luc Servant, vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. Les freins réglementaires sur le réemploi des eaux usées doivent être levés. Quant aux PTGE, il faut préciser qui mettra autour de la table, et s'il n'y a toujours pas d'accord au bout de deux ans, par exemple, le préfet devra reprendre la main. » Le coprésident du groupe de travail du Varenne sur une « vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau, mobilisables pour l'agriculture sur le long terme » insiste sur la nécessité d'anticiper l'accélération du changement climatique : « Ce que nous pouvons prélever aujourd'hui, ce ne sera plus pareil dans dix ans », il est donc urgent de prendre des garanties sur l'avenir.

Les revendications des porte-parole du secteur ont été entendues avant même que les capacités de stockage actuelles ne soient connues. Le gouvernement va consacrer 13 millions d'euros à un

inventaire exhaustif de l'existant grâce à des images satellites. Le Varenne a aussi été l'occasion de concrétiser l'idée d'une « assurance récolte » face aux aléas météorologiques. Le projet de loi, présenté en procédure accélérée, a déjà été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, en janvier. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, majoritaire, approuve cette réforme de l'indemnisation des calamités agricoles, qui doit s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023. La Confédération paysanne, elle, la dénonce, car elle va exclure ceux qui, « *faute de trésorerie, n'ont pas les moyens de souscrire à une assurance-récolte* » privée.

Enfin, les filières de production se sont engagées à mener une réflexion sur leur avenir et à se doter chacune d'une feuille de route d'ici à la fin de l'année. Toutes sortes de solutions peuvent être envisagées : sélection génétique, agroclimatologie reposant sur la technologie numérique, modification des dates d'irrigation, efforts de sobriété, aussi. Au cours de la restitution des travaux des ateliers, Bérange Abba, secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, a mis en avant, à plusieurs reprises, les solutions fondées sur la nature, comme la préservation des zones humides. « *Il n'y a pas une eau agricole et d'autres eaux, il existe une seule ressource. Il faut poursuivre la réflexion sur la résilience de l'agriculture française* », a-t-elle dit.